

# Mettre le marché postal suisse sur un pied d'égalité

Berne, le 14 février 2017

## Communiqué de presse

### Mettre le marché postal suisse sur un pied d'égalité

#### Le PLR demande, avec succès, le dépôt d'une motion de commission

---

**La Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) veut promouvoir, par une adaptation de la loi sur la poste, la compétitivité dans le marché postal suisse et demande des conditions équitables. Elle a déposé aujourd'hui une motion de commission, sur demande du PLR. Les Libéraux-Radicaux, qui exige qu'une compétitivité loyale et non discriminatoire pour tous les acteurs du marché postal suisse soit garantie.**

Le rapport du Conseil fédéral concernant l'évaluation de la loi sur la poste démontre qu'il est nécessaire d'apporter des améliorations dans le marché postal afin d'y garantir une concurrence loyale. Le PLR partage ce constat et exige donc que les différentes recommandations du Conseil fédéral soient appliquées le plus rapidement possible. La majorité de la CTT-N est du même avis et a décidé de déposer une motion de commission à ce sujet.

#### Garantir un accès non discriminatoire

La motion de commission exige, entre autres, un accès non discriminatoire aux installations de cases postales et aux prestations partielles de la Poste. Ces deux éléments sont d'ores et déjà prévus dans la loi actuelle, mais ne sont pas exécutés, voire appliqués concrètement ni dans l'ordonnance et ni dans la pratique. Afin de promouvoir l'intensité compétitive et de réduire les discriminations, le système de tarification pour l'accès aux installations de cases postales pour les prestataires privés doit être réglé dans l'ordonnance. De plus, les prestataires alternatifs de services postaux doivent être mis sur un pied d'égalité concernant les prestations préalables et les rabais de quantité pour les clients importants. Afin de remédier au problème des boîtes aux lettres qui ne sont pas librement accessibles dans les immeubles d'habitation et commerciaux, il est nécessaire de définir des réglementations telles que la distribution par la Poste contre une rémunération ou encore par des solutions alternatives.

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour de la Suisse.**

---

#### Contacts

- › Frédéric Borloz, conseiller national, 079 204 43 30
  - › Hugues Hiltzold, conseiller national, 079 656 30 10
  - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
  - › Arnaud Bonvin, porte-parole romand, 079 277 71 23
- 

Le PLR est le garant du modèle à succès suisse depuis 1848. Grâce à nos compétences économiques, nous assurons à la Suisse des conditions-cadre optimales, afin de préserver les emplois et d'en créer davantage. Nous nous engageons également pour les accords bilatéraux, mais refusons toute adhésion à l'Union européenne.